

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE
QUÉBEC** **09 AOÛT 2021**
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCÉ
COMITÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouice siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 9^e jour d'août 2021, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Jacques-André Brunet
Élise Lacas Kelly Jean-Paul Landry
Lucille Raymond Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannie Tremblay

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
3. Adoption des dépenses encourues du mois de juillet 2021
4. Trésorie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Versement paie conseil municipal
8. Taxe d'eau au 157 principale
9. Appel d'offre déneigement
10. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
11. Rapport projet FAIR
12. Affichage poste Directrice Générale
13. Facture affiche MataMédia
14. Soumission taille bordure
15. Points divers
 - a) suivi de dossier (toilette chimique, signalisation, Groupe Bouffard / Entente de service, système internet, abri pour les boîtes aux lettres)
 - b) sécurité public
 - c) loisirs
 - d) service de proximité (Magasin Coop)
 - e)
 - f)
 - g)
 - h)
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

120-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition d'Élise Lacas Kelly, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

121-2021

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Jean-Paul Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE le procès-verbal suivant soit approuvé
- Séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 19h00



122-2021

N° de résolution
ou annotation

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} juillet 2021 au 31 juillet 2021 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-07-21 (compte payé) totalisant une somme de 13 055.02\$
- le bordereau SAL-07-21 (salaire payé) totalisant une somme de 9 428.20\$

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-07-21 (compte à payer) totalisant une somme de 8 507.02\$.

- Groupe Yves Gagnon	767.10	#1114
- Bouffard Sanitaire inc.	659.88	#1115
- Ferme Gérald Landry	574.87	#1116
- Steve Lévesque	86.50	#1117
- Martial Charest	955.13	#1118
- MRC Avignon	5.00	#1119
- Municipalité St-Alphonse Let	768.75	#1120
- Multi-Ligne de l'est	3119.49	#1121
- Municipalité de Matapédia	310.00	#1122
- Municipalité St-Alexis	58.59	#1123
- Réseau Collectif GIM	1 064.01	#1124
- Johannie Tremblay	36.12	#1125
- Télécommunication de l'Est	101.58	#1126

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 juillet 2021 a été déposé et présenté.

CORRESPONDANCE

DEMANDE DE SUPPORT TECHNIQUE / FESTIVAL DES CORDES DE BOIS

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité accepte la demande d'aide technique pour l'approvisionnement en bois;

Que cette aide est conditionnelle à ce que l'équipe du festival nous dépose un projet avec la quantité de bois qu'ils auront besoin pour la réalisation du projet;

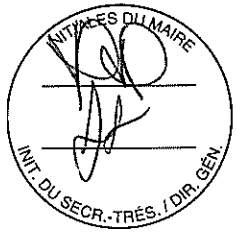
Que le bois sera acheté par un fournisseur et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à faire la commande après dépôt du projet.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES / ROUTE DES BELVÉDÈRES

Considérant qu'une lettre pour une demande de remboursement des taxes du belvédère situé dans sa municipalité sous forme de don ou équivalent le montant des taxes foncières;

Considérant que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche n'a pas d'autres infrastructures régionales à entretenir sur son territoire;

Il est proposé par Jean-Paul et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



N° de résolution
ou annotation

125-2021

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche rembourse les taxes foncières 2020 et 2021 ainsi que les années suivantes jusqu'à avis contraire du conseil municipal, ces remboursements seront comptabilisés comme étant des contributions financières au développement économiques et touristiques de la Route des belvédères.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée;
Considérant que des activités de financement n'ont pas été possibles jusqu'à maintenant;
Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que la municipalité de Saint-André donne une aide financière d'un montant de 600\$ qui équivaut au montant du loyer de janvier à décembre 2021 au club des 50 ans et plus.

126-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CERCLE DE FERMIERES SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée;
Considérant que des activités de financement n'ont pas été possible jusqu'à maintenant;
Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que la municipalité de Saint-André donne une aide financière d'un montant de 600\$ qui équivaut au montant du loyer de janvier à décembre 2021 au cercle de fermières.

127-2021

VERSEMENT PAIE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le budget pour la paie des membres du conseil est calculé de novembre à novembre de chaque année;
Considérant que le mode de paiement au mois n'est pas budgété;
Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présent;
Que les membres du conseil soient payés au 3 mois soit en janvier, avril, juillet et octobre.
Que selon le règlement 009-2021 un changement de fréquence de paiement peut être fait par résolution.

128-2021

TAXE EAU AU 157 PRINCIPALE

Considérant que des nouveaux arrivants sont installés au 157 principale;
Considérant que la municipalité desservait déjà l'ancien propriétaire;
Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que la municipalité fixe le taux de taxe pour l'eau à 20\$ par mois du mois de juillet à décembre 2021 et renouvelable annuellement sous certaines conditions;
Que la taxe peut être ajustée à chaque année lors du budget;
Que la municipalité se donne le droit de cesser le service d'eau s'il y a non-paiement ou toute autre raison étudiée par le conseil.

129-2021

APPEL D'OFFRE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que la demande d'appel d'offre soit fait pour le déneigement sur une distance de 13.950 kilomètres pour 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.



130-2021

N° de résolution
ou annotation

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche approuve les dépenses d'un montant de 8 218.72\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

131-2021

RAPPORT PROJET FAIR

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du projet FAIR en date du 31 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

132-2021

AFFICHAGE POSTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le poste soit affiché tel que présenté et publicisée jusqu'au mercredi 1^{er} septembre 2021;

Qu'un comité sera formé pour le processus d'entrevue.

133-2021

FACTURE MATAMÉDIA

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

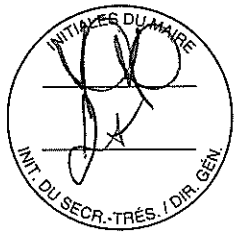
Que les membres du conseil acceptent la facture de MataMédia au montant de 373.67\$ avec taxes pour la production d'affiches.

134-2021

SOUSSION TAILLE BORDURE

Il est proposé par Simon Deschênes Jones et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité fasse l'achat d'un taille bordure de marque STIHL modèle FS 56 RC-E au montant de 279.95\$ avant taxes.



N° de résolution
ou annotation

135-2021

**POINTS DIVERS
SUIVI DE DOSSIER**

Considérant le prix pour une toilette chimique au Chutes à Picot, le conseil décide de rénover l'installation actuelle l'an prochain.

SIGNALISATION

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
Que la municipalité accepte la soumission de MataMédia au montant de 225\$ pour les affiches Chute et Belvédère ;
Que la municipalité demande à MataMédia une soumission pour 50 affichettes SPL (sentier pédestre locale) pour améliorer la signalisation dans les sentiers locaux de la municipalité.

136-2021

GROUPE BOUFFARD / ENTENTE DE SERVICE

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
Que la municipalité renouvelle l'entente pour le service roll-off.

SERVICE INTERNET

La directrice générale informe les membres du conseil que concernant l'internet, des points d'accès seront probablement nécessaire dans la salle pour un débit internet. Considérant que la MRC a engagé la firme Solution Infomédias pour réaliser une analyse et des recommandations pour des achats, les membres du conseil ont décidé d'attendre l'évaluation du conseiller de cette compagnie.

137-2021

ABRI POUR LES BOÎTES AUX LETTRES

Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'aller de l'avant avec le projet d'installation d'un abri pour les boîtes aux lettres et de soumettre à Poste Canada le plan pour approbation.

SÉCURITÉ PUBLIC

Puisque des automobilistes ne respectent pas la paix publique, un rapport sera transmis auprès du service de police pour le bruit et la vitesse sur la route principale.

LOISIRS

Une douche va être changée et une autre réparée prochainement au chalet sportif. Le loyer pour la location du chalet sportif sera augmenté à 40\$ par nuitée, par personne.

138-2021

SERVICE DE PROXIMITÉ

Considérant qu'un bilan provisoire a été déposé à la table du conseil concernant le Magasin Coop de Saint-André ;
Considérant qu'une entente d'aide financière a été accordée l'an passé ;
Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
Que la municipalité continue à verser l'aide financière comme convenu.



139-2021


N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTION


LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Raymond à 8h20.


Maire Directrice générale &
secrétaire-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire